Le Babillard

Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles

Juillet 2015

Dans ce numéro :

Procès-verbal Juin	2 - 7
Dérogation Mineure	7
Expo voitures anciennes	8
Mot de Lisa-Marie	9
Asso. Prot. Lac-des-Iles	10
RIDL	11
Nouvelles d'Haiti	12
Comité Ensemencement Vallée de la Lièvre	13
Age d'Or - **BINGO**	14
Service de garde familial	14
Urbanisme et environnement	14
Service 9-1-1 et Voirie	15
Bureau municipal	15
Serv. Incendies	15
Fond. Clermont Bonnenfant	15
Bibliothèque	16
Expo. biblio	16
Règlementation animaux	17-18
Activités Aout	19
Comités / Asso	19
Commercants	20

RENCONTRE D'INFORMATIONS

Le 30 juillet 2015 dès 19h

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

À la salle communautaire du 871, chemin Diotte

Les représentants de la Sûreté du Québec seront sur place de même que les élus de votre conseil municipal.

Questions et commentaires sur la règlementation concernant les VTT et autres véhicules hors route seront à l'ordre du jour de cette rencontre.

Venez en grand nombre afin de mieux connaitre les lois et règlements qui s'appliquent et que doivent faire respecter les agents de la Sûreté du Québec.

La cordialité et le respect sont un gage certain de bonne entente entre les citoyens usagers ou non de ce type de véhicule.

! ! BIENVENUE À TOUS ! !

Maintenant disponible au bureau municipal.
PAS D'AVANCE DE FONDS NI DE CARTES DE CRÉDIT

CHIENTS ERRANTS

Nous avons plusieurs appels de citoyens inquiets que surviennent des incidents lors de leurs promenades ou ayant vécu de tels problèmes.

Si vous marchez en compagnie de votre chien en dehors de votre terrain, sachez qu'il *doit obligatoirement être tenu en laisse*.

Si votre chien est libre sur votre terrain, assurez-vous qu'il ne puisse en sortir afin de ne pas déranger ou attaquer les voisins, les randonneurs ou les cyclistes.

(Voir le règlement en page 18 et 19)

LE PROCÈS-VERBAL - JUIN 2015

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-AIME-DU-LAC-DES-ILES
ASSEMBLEE RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2015

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 9 juin 2015 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.
Sont présents : M. Robert Asselin, M. Gaston Valiquette , M. Yannick Legault, M. André Cyr, Mme Mélanie Lampron et M. André Benoit tous formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre-Paul Goyette.
Absent : M. André Cyr
Est aussi présente : La directrice générale, Mme Gisèle Lépine Pilotte

1985-15-06-01 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE
Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault de procéder à la constatation de la régularité de la séance. **ADOPTÉE**

1986-15-065-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette d'approuver l'ordre du jour suivant, à savoir :

MOMENT DE RÉFLEXION
1- Ouverture de l'assemblée.
2- Approbation de l'ordre du jour.
3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 mai 2015.

5.0- TRÉSORERIE :
5.1- Liste des comptes à payer au 31 mai 2015.
5.2- Liste des chèques et paiements ACCESD du 1er au 31 mai 2015 à être entérinés.
5.3- MRCAL- Fondation pour l'environnement-Projet Lac Gaucher 2014- Réclamation 377.33$
5.4- MRCAL- Contribution Cour municipale- 429.00$

6.0- ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
6.1- FQM- Autorisation inscription 2 formations pour les élus
6.2- TACAL- Rapport annuel 2014 et nomination au c.a.
6.3- Municipalité Notre-Dame-du-Laus – Résolution de non-participation aux études de fusions municipales
6.4- Mun Ferme-Neuve-Invitations aux élus pour une soirée d'information sur les regroupements municipaux -11-06-2015 à 19h
6.5- Politique PFM et MADA- Suivi du dossier

7.0- TRAVAUX PUBLICS :
7.1- A- Chemin de la Presqu'Ile- Résolution autoriser les travaux
7.1-B-Ch de la Presqu'Ile-Résolution autoriser demandes de soumissions de gré à gré et ou sur invitation pour décloisonnement et soumission pour excavation et fourniture matériaux granulaires
7.1- C- Ch de la Presqu'Ile- Résolution pour appel d'offres publiques sur Sé@o pour fourniture et pose de bitume B-10 /5828
7.2-A MTQ-PAERRL- résolution compensation 2014
7.2- B- MTQ-PAERRL- Confirmation subvention 241 867.00$
7.3- Érablière Lachaine-Résolution autoriser maire & directrice générale à signer pour servitude contrat notarié
7.4- Formation Gestion sels de voirie- Autorisation inscription pour inspecteur municipal
7.5- Ponceau Pearson- Suivi du dossier
7.6- Chemin du Village- Acceptation limite de vitesse à 70 km/heure
7.7- Municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Nouvelles signalisations pour certains secteurs.
7.8- Carrière et sablière- Autorisation pour test de sol.
7.9- Pont du Village- Reprise des travaux semaine 15 juin 2015.

08- LOISIRS ET CULTURE :

8.1- Projet patinoire et jeux d'eau- - Autorisation demande de soumissions sur invitation
8.2- Projet patinoire et jeux d'eau- Autorisation test de sol pour implantation nouvelle patinoire
8.3- Journal Le Courant- Cahier « En route pour les vacances » 200.00$
8.4- Fête nationale Saint-Jean-Baptiste- 24 juin Horaire de 13h00 à Minuit
8.5- Ville de Mont-Laurier- Renouvellement Entente Supra-locaux –Autorisation signatures Maire et dg
8.6- Municipalité de Ferme-Neuve-Renouvellement Entente Supra-locaux-Autorisation signatures Maire & dg
8.7- Journées de la Culture- 25,26 et 27 septembre 2015
8.8- Camp de jour Été 2015- Autorisation acquisition de matériel pour 400.00$ et chandails pour moniteurs
8.9- Terrain de balle- Autorisation aménagement d'un terrain de soccer

9.0- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

9.1- Inspecteur en urbanisme_ Horaire
9.2- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
9.3- MRCAL- Offre de service-Intégration des modalités du RPEP aux règlements d'urbanisme
9.4- COBALI- Assemblée annuelle – 11 juin 2015

10- RÉGIES- COMITÉS ET CORRESPONDANCES :

10.1- RIDL- informations diverses
11- Période de questions
12- Levée de l'assemblée **ADOPTÉE**

1987-15-06-4 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire lecture.

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 mai 2015 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles. **ADOPTÉE**

1988-15-06-5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES AU 31 MAI 2015 À PAYER PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault d'approuver la liste des comptes ci-dessous énumérés et d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité d'effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit ;

ADMINISTRATION	***1 319,37 $***	
CENTRE COMMUNAUTAIRE	***21 261,47 $***	
VOIRIE (courant)	***7 025,11 $***	
CAMIONS DÉNEIGEMENT	***68,99 $***	
GARAGE	***136,44 $***	
LAC GAUCHER	***120,72 $***	
LOISIRS	***307,69 $***	
Camp de Jour	***74,17 $***	
GAZON	***234,49 $***	
AQUEDUC	***1 419,94 $***	
BIBLIO	***1 710,51 $***	
TOTAL DES COMPTES À PAYER :	***33 678,90 $***	***ADOPTÉE***

1989-15-06-5.2 APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCÈS D À ÊTRE ENTÉRINÉS PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé Monsieur le conseiller Robert Asselin d'approuver la liste des chèques et paiements ACCES D à être entérinés au 31 mai 2015

TOTAL DES CHÈQUES ET PAIEMENTS PAR ACCÈSD À ENTÉRINER 43 957,41 $ ADOPTÉE

1990-15-06-5.3 MRCAL-FONDATION POUR L'ENVIRONNEMENT-PROJET LAC GAUCHER 2014-RECLAMATION 377.33$

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette que la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque au montant de 377.33$ à la Fondation pour l'Environnement de la MRC d'Antoine-Labelle représentant une somme de trop perçu sur le Projet Amélioration du refuge en centre d'apprentissage du Lac Gaucher. **ADOPTÉE**

1991-15-06-5.4 MRCAL- CONTRIBUTION COUR MUNICIPALE- 429.00$

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit que la directrice générale soit autorisée à payer un montant de 429.00$ représentant la contribution de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles à la cour municipale pour l'année 2015. **ADOPTÉE**

1992-15-06-6.1 FQM- AUTORISATION INSCRIPTION 2 FORMATIONS POUR LES ELUS

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette que la directrice générale soit autorisée à procéder à l'inscription du conseiller M. Yannick Legault à la formation intitulée « Agir en tant qu'élu pour le développement de sa communauté » donnée à St-Ignace de Loyola le 16 octobre 2015 au coût de 265.00$ plus taxes et à la formation intitulée «Gestion financière municipale » donnée à Saint-Roch-de-l 'Achigan le 17 octobre 2015 au cout de 265.00$ plus taxes et que les frais inhérents de déplacement sont défrayées par la municipalité. **ADOPTÉE**

1993-15-06-7.1- A- CHEMIN DE LA PRESQU'ILE- RESOLUTION AUTORISER LES TRAVAUX

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé Monsieur le conseiller André Benoit que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé du-Lac-des-Iles décrète des travaux à être exécutés sur le chemin de la Presqu'ile pour un montant de 224 160.00$ dont le financement est assuré en partie par le budget 2015, par des subventions provinciales et par le surplus non affecté de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles**. ADOPTÉE**

1994-15-06-7.1-B CHEMIN DE LA PRESQU'ILE- RESOLUTION AUTORISER DEMANDES DE SOUMISSIONS DE GRE A GRE ET OU SUR INVITATION POUR DECLOISONNEMENT ET SOUMISSION POUR EXCAVATION ET FOURNITURE MATERIAUX GRANULAIRES

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Aimé du-Lac-des-Iles a décrété par sa résolution portant le numéro 1993-15-06-7.1-A des travaux à être exécutés sur le chemin de la Presqu'ile ;

Monsieur le conseiller Yannick Legault propose, appuyé Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil autorise la directrice générale à demander des soumissions de gré à gré et ou sur invitation selon la conformité requise par le code municipal du Québec pour des travaux ou matériel à être demandés pour les travaux sur le chemin de la Presqu'ile. **ADOPTÉE**

1995-15-06-7.1-C CHEMIN DE LA PRESQU'ILE- RESOLUTION AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES PUBLIQUES SUR SE@O POUR FOURNITURE ET POSE DE BITUME EB-10 /5828

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Aimé du-Lac-des-Iles a décrété par sa résolution portant le numéro 1993-15-06-7.1-A des travaux à être exécutés sur le chemin de la Presqu'ile ;

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé Monsieur le conseiller Yannick Legault que le conseil autorise la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres publiques sur le Site électronique sé@o pour la fourniture et la pose de bitume pour les travaux sur le chemin de la Presqu'ile. **ADOPTÉE**

1096-14-06-7.2-A MTQ-PROGRAMME D'AIDE A L'ENTRETIEN DES CHEMINS-RESOLUTION COMPENSATION 2014

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 241 867$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014.

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées

par la municipalité sur les routes susmentionnées;
ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.
POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur le conseiller Gaston Valiquette, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. **ADOPTÉE**

ITEM 15-06-7.2-B MTQ-PAERRL- CONFIRMATION SUBVENTION 241 867.00$
La directrice générale informe les membres du conseil de la réception d'une lettre du Ministre des Transports du Québec monsieur Robert Poëti confirmant l'attribution d'une subvention au montant de 241 867$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2015.

1997-15-06-7.3 ÉRABLIÈRE LACHAINE– RÉSOLUTION AUTORISER MAIRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER POUR SERVITUDE PAR CONTRAT NOTARIÉ
Attendu la demande présentée par la cie 1628-7302 Québec inc. représentée par Mme Céline Léonard pour que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles lui concède une servitude réelle et perpétuelle de passage d'aqueduc, le tout tel que décrit au projet de contrat établi par Me Nathalie Paquette notaire;
Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin, d'autoriser le maire Monsieur Pierre-Paul Goyette et la directrice générale Madame Gisèle Lépine Pilotte, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, ledit contrat et ce, sans frais pour la municipalité. **ADOPTÉE**

1998-15-06-7.4 FORMATION GESTION SELS DE VOIRIE-AUTORISATION INSCRIPTION POUR INSPECTEUR MUNICIPAL
Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit, que la directrice générale soit autorisée à procéder à l'inscription de M. Sylvain Grenier à la formation intitulée « Gestion des sels de voirie» donnée à Labelle le 16 juin 2015 que les frais inhérents de déplacement sont défrayés par la municipalité. **ADOPTÉE**

1999-15-06-7.5 PONCEAU PEARSON- SUIVI DU DOSSIER
Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé Monsieur le conseiller Gaston Valiquette que le conseil autorise la directrice générale à faire le transfert budgétaire suivant ;
Budget 2015 réservé : Projet construction de rampe de mise à l'eau Rivière des Iles : 4 000.00$ à Budget 2015 : Projet construction remplacement de ponceaux au Ruisseaux Pearson. : 4 000.00$ **ADOPTÉE**

2000-15-06-7.6 MTQ-CHEMIN DU VILLAGE- ACCEPTATION LIMITE DE VITESSE A 70 KM/HEURE
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a accepté par la résolution ***#1659-14-03-7.4 MTQ- DÉNEIGEMENT RÉGIE INTERNE- ÉCOROUTE – RÉSOLUTION PROJET PILOTE*** la demande du Ministère des Transports du Québec de mettre en place un projet pilote sur le chemin du Village d'une écoroute ;
ATTENDU QUE lors de cette entente il avait été retenu que la municipalité présenterait au ministère une résolution demandant de modifier la limite de vitesse permise de 80km/h à l'entrée du chemin du Village/ intersection route 309 à Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles pour une limite de 50km/h afin de pourvoir à la sécurité routière de la mise en application d'une écoroute d'hiver et d'y uniformiser la limite de vitesse déjà installée sur une des section du chemin du Village
ATTENDU QUE cette demande a été faite par la résolution ***1660-14-03-7.5 MTQ- CHEMIN DU VILLAGE- DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE – SECTION 80KM/HRE À 50KM/HRE***
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a reçu une lettre annonçant la modification de la vitesse affichée de 80km/h à 70km/h sur 850 mètres de l'intersection de la route 309 jusqu'à la zone de 50km/h du chemin du Village ;
EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Monsieur le conseiller André Benoit, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles de demander, tel que convenu à la réunion de février 2014, au Ministère des Transports de revoir sa décision et de modifier la vitesse à 50km/m. **ADOPTÉE**

2001-15-06-7.8 CARRIERE ET SABLIERE- AUTORISATION POUR TESTS DE SOL
Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, que la directrice générale soit autorisée à faire procéder à des tests de sols sur le lot désigné rang 09 Canton Bouthillier afin de déterminer si la nappe phréatique est à distance adéquate versus la couche de sable à être prélevée**. ADOPTÉE**

La séance est ajournée par le maire, M. Pierre-Paul Goyette. Il est 20:10 heures.
La séance est réouverte par le maire, M. Pierre-Paul Goyette. Il est 20:20 heures.

2002-15-06-8.1 PROJET PATINOIRE & JEUX D'EAU-AUTORISATION DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION
ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Aimé du-Lac-des-Iles veut remplacer la patinoire existante devenue désuète avec le temps ;
Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, que la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions sur invitation à des fournisseurs potentiels pour la fourniture et la mise en place « clé en main » d'une patinoire en matériel de matières style PVC. **ADOPTÉE**

2003-15-06-8.2 PROJET PATINOIRE & JEUX D'EAU-AUTORISATION TEST DE SOL POUR IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE PATINOIRE
Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, que la directrice générale soit autorisée à faire procéder à des tests de sols par un laboratoire spécialisée afin de déterminer à quel niveau l'infrastructure doit être travaillée afin d'y installer la nouvelle patinoire. **ADOPTÉE**

2004-1516-8.3 JOURNAL LE COURANT- CAHIER « EN ROUTE POUR LES VACANCES » 200.00$
Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit, que la directrice générale soit autorisée à souscrire pour la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles à l'offre de service du Journal le Courant pour un cahier spécial intitulée La Route des Vacances au montant de 200$ plus taxes **ADOPTÉE**

2005-15-06-8.5 VILLE MT-LAURIER-RENOUVELLEMENT ENTENTE SUPRA-LOCAUX–AUTORISATION SIGNATURES MAIRE ET DG
Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit, que le maire et ou pro-maire et la directrice générale et ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles le renouvellement de l'entente intermunicipale sur les équi0pements et activité (Muni-Spec) à caractère supralocal à intervenir avec la ville de Mont-Laurier. **ADOPTÉE**

2006-15-06-8.6 MUNICIPALITE FERME-NEUVE-RENOUVELLEMENT ENTENTE SUPRA-LOCAUX-AUTORISATION SIGNATURES MAIRE ET DG
Monsieur le conseiller Yannick Legault propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin, que le maire et ou pro-maire et la directrice générale et ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles le renouvellement de l'entente intermunicipale sur les équipements à caractère supralocal à intervenir avec la municipalité de Ferme-Neuve**. ADOPTÉE**

2007-15-06-8.8 CAMP DE JOUR ÉTE 2015-AUTORISATION ACQUISITION DE MATERIEL POUR 400$ ET CHANDAILS POUR MONITEURS
Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault, que la directrice générale soit autorisée à procéder à l'acquisition de matériel pour le camp de jour pour un montant de 400.00$ ainsi que l'acquisition de chandails permettant l'identification des moniteur du camp de jour. **ADOPTÉE**

2008-15-06-8.9 TERRAIN DE BALLE- AUTORISATION AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER
Madame la conseillère Mélanie Lampron appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin, que la directrice générale soit autorisée à faire procéder à l'ensemencement d'une parcelle du terrain de balle afin d'en faire un terrain de soccer pour les enfants. **ADOPTÉE**

2009-15-9.2 AGENCE REGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES LAURENTIDES- ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles donne mandat au conseiller M. André Cyr pour représenter la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles à l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides et que si nécessaire, Madame la conseillère Mélanie Lampron, soit mandatée à titre de substitut. **ADOPTÉE**

2010-15-06-9.3 MRCAL-OFFRE DE SERVICE-INTEGRATION DES MODALITES DU RPEP AUX REGLEMENTS D'URBANISME

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles donne mandat au Service d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle pour procéder à l'intégration des modalités du RPEP**. ADOPTÉE**

2011-15-06-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé Monsieur le conseiller Robert Asselin la levée de l'assemblée régulière du 9 juin 2015. **ADOPTÉE**

AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE
SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le Conseil tiendra une assemblée publique de consultation et statuera sur une demande de dérogation mineure lors de la séance du 18 aout 2015 débutant à 19h00 à la salle municipale au 871, chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

Au cours de cette consultation, la demande suivante sera expliquée et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à celle-ci.

Objet de la demande :

Demande de dérogation mineure présentée pour permettre l'agrandissement d'un chalet dérogatoire protégé par droits acquis.

La marge de recul exigée de 10 mètres au chemin Tour-du-Lac passera d'une distance existante de 9.12 mètres à 7.36 mètres.

Le coefficient d'emprise au sol sera de 0.09 au lieu du 0.08 demandé pour le bâtiment principal à l'article 19.8.b) du règlement # 330 relatif au zonage.

Étude du dossier :

Règlement 330 relatif au zonage.

Exigences					
Grille des spécifications 2-12 Normes d'implantation de bâtiment		Marge de recul	Conforme	Non-conforme	Dérogation
				Distance existante	
⇨	Bâtiment principal construit en 1958.	Arrière: 20 m. Latérale : 5 m Avant : 10 m.	6.39m.	11.43m. . 9.12 m.	Droit acquis Droit acquis
				Distance proposée	
⇨	Nouveau bâtiment en remplacement de l'existant	Arrière:20m Latérale: 5 m. Avant : 10 m	6.39m.	11.43 m. 7.36 m.	Droit acquis Demandé

Josée Collard, secrétaire-trésorière adjointe

Donné à Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, ce 23 juillet 2015

8e EXPOSITION

VOITURES ANCIENNES MACHINERIES AGRICOLES EXPOSITION D'ART DE KIAMIKA

DIMANCHE LE 9 AOÛT 2015

de 9h30 à 16h30 au parc Ubald-Prévost de Kiamika

INSCRIPTION (9H À 12H) **& ENTRÉE GRATUITE!**

- **RESTAURATION ET SERVICE DE BAR SUR PLACE**
- **CALENDRIER SOUVENIR ET PLUSIEURS PRIX DE PRÉSENCE POUR LES EXPOSANTS**
- **PRESTATIONS DE GAÉTANE BEAUBIEN ET STEVEN LEGAULT À PARTIR DE 13H30**

- Tirage d'un prix de présence spécial pour les exposants de voitures anciennes s'habillant en costume d'époque !
- Prix pour la voiture venant de plus loin !

Pour informations

EXPOSITION DE VOITURES
André Meilleur **819 585-2432**
Municipalité de Kiamika **819 585-3225**

EXPOSITION D'ART
Jeannine Morin **819 585-9597**
Aline St-Jean **819 585-3741**

Apportez vos chaises !

L'impression de cette affiche est une commandite
IMPRIMERIE l'artographe

Merci à la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-îles !

Voilà cinq belles saisons estivales réalisées dans le domaine de l'environnement à la Municipalité. C'est assurément avec un sentiment d'accomplissement que je laisse ma place à la relève. Je souhaite remercier la Municipalité pour toutes les opportunités qu'elle m'a donnée ainsi que tous ceux dont j'ai eu la chance de côtoyer. Merci de votre confiance et de votre volonté quant à la protection de l'environnement du territoire et des lacs. Grâce à cet emploi, j'ai élargi mes connaissances et j'ai développé un intérêt immense pour l'écosystème des plans d'eau. D'ailleurs, c'est de cet intérêt qu'est venu mon désir d'en explorer les profondeurs et de faire mes cours de plongée sous-marine! Avec toutes les belles expériences que vous m'avez permis de vivre, j'ai pu acquérir et développer de nouvelles compétences dans plus d'un domaine. Je vous remercie également d'avoir laissé cours à mon esprit d'initiative notamment dans la création d'outils de sensibilisation, d'activités pour le camp de jour et de projets de toutes sortes. Ce fut extrêmement gratifiant de mettre tout mon intérêt et ma bonne volonté dans l'accomplissement de mes tâches et surtout dans celle de protéger le lac devant lequel j'ai grandi. J'ai mis tous mes efforts afin de comprendre et de connaître davantage le Lac-des-îles et de trouver des solutions pour veiller à sa protection. J'ai eu beaucoup de chance et je vous en suis reconnaissante! Je me dois également de remercier l'Association de Protection du Lac-des-îles avec qui j'ai collaboré chaque été. En terminant, je souhaite que la sensibilisation et les actions environnementales ne cessent de continuer, car elles sont primordiales. Je serai toujours disponible si vous avez besoin d'un coup de main!

Merci encore, ce fut un plaisir!

Lisa-Marie Carrion

ASSOCIATION DE PROTECTION DU LAC DES ÎLES

1170 chemin de la Côte
Lac-Des-Îles, J0W 1J0
Tél.: (819) 597-4174 poste 27
Courriel: lac.des.iles@hotmail.com
Site web: www.lacdesiles.info

Chers(ères) résidents(es) de Lac-des-Îles,

Depuis plusieurs années, l'Association de Protection du Lac des Îles (APLI) se dévoue à la conservation de la santé du lac ainsi qu'à l'amélioration du milieu de vie de tous les utilisateurs. Nous vous invitons à participer à ce mouvement en devenant membre de l'Association puisque, grâce à votre appui, nous pourrons continuer à nous investir pour préserver cette belle richesse qu'est le lac. Pour renouveler votre adhésion ou pour devenir membre, vous n'avez qu'à remplir le formulaire ci-dessous et à nous le retourner avec un chèque au montant de 20.00$. Vous pouvez également payer en argent comptant. De plus, être membre de l'APLI vous permet d'être informé des dossiers environnementaux touchant le lac et des actions de l'Association par le biais de notre journal.

Mon association, c'est important et essentiel.

L'Assemblée générale annuelle aura lieu le mardi **28 juillet 2015** à 19 heures

à la salle municipale

de St-Aimé-du-Lac-des-Îles au 871 chemin Diotte.

Bienvenue à tous!

Au cours de l'année 2014, voici quelques activités réalisées par l'Association :

- ***Suivi de la qualité de l'eau par échantillonnage (phosphore, transparence, etc...);***
- ***Installation sur le lac de 2 pancartes sur flotteurs indiquant aux navigateurs les zones de myriophylle à épis à éviter;***
- ***Sondage auprès des utilisateurs du lac concernant le type d'utilisation de ce dernier ainsi que les habitudes de pêche;***
- ***Ensemencement de 274 dorés jaunes en octobre 2014 et de 26 géniteurs en mai 2015.***

DEVENIR MEMBRE DE L'ASSOCIATION DE PROTECTION DU LAC DES

Nom: _____ **Prénom:** _____

Adresse principale: _____

_____

Adresse résidence secondaire (s'il y a lieu): _____

_____

Téléphone principal: _____ **Téléphone secondaire:** _____

Désirez-vous recevoir le journal (Veuillez cocher):

☐ **Par courriel à l'adresse suivante:** _____

☐ **Version papier**

Veuillez joindre 20.00$ pour la carte de membre 2015 et la réception du journal de l'Association de Protection du Lac des Îles et envoyez le tout au:

1170 chemin de la Côte

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, Québec, J0W 1J0

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

La RIDL a un numéro de téléphone sans frais. 1-844-623-7382.

Journée porte ouverte le samedi 22 aout. Bienvenue à tous !

LA PROCHAINE COLLECTE SE TIENDRA LE VENDREDI 14 AOUT 2015
DE 8H À 16H AU GARAGE MUNICIPAL DU 911, CHEMIN DU TOUR-DU-LAC

PRODUITS ACCEPTÉS :

Acétone - Acide sulfurique - Acide usé (chlorure feneux) - Adhésif - Aérosols (pleins ou vides) - Ajax - Alcool éthoxylé - Alcool isopropylique - Alcool à friction - Algicide - Ammoniac - Antigel - Balles d'encre inflammable - Briquet - Bunker (huile lourde ou no 6) - Calamine - Calfeutrant - Chlore - Chloroforme - Ciment plastique - Cire - Colle à base de formaldéhyde- Colle à papier - Colorant - Combustible à fondue - Combustible solide - Contenants contaminés par des résines - Coulis à céramique - CréoLine - Créosote (résidus) - Cylindre de propane vide - Décapant - Dégel à serrure - Dégraissant - Détacheur à l'huile - Détartrant - Détergents - Développeurs de photo - Dichlorométhane - Diesel (gazole) - Diluant à peinture - Distillat de pétrole (varsol) - Drano - Engrais - Epoxy - Essence - Éthylène glycol - Filtres à l'huile - Formaldéhyde (liquide et solide) - Glycol - Goudron - Graisse - Herbicides - Huile à chauffage - Huile à moteur - Huile hydraulique - Hydroxyde de sodium - Insecticides - Kérosène - Lubrifiant - Mazout léger no 2 - Mercure métallique - Méthanol - Naphta - Nettoyeur - Pâte à souder - Peintures - Perchloroéthylène - Permanganate inorganique - Peroxyde d'hydrogène (en solution) - Ph moins - Ph plus - Piles alkalines usées - Poli - Produits vétérinaires (en petite quantité) - Résines - Révélateur *1* fixateur - Scellant en silicolle - Séparateur de tapisserie - Solvants dégraisseur non halogéllés - Teinture à soulier - Térébenthine - Tétrachlorure de carbone - Toluène - Trichloroéthane - Trichloroéthylène

MATÉRIELS INFORMATIQUES ACCEPTÉS :

Écran - disque dur - Clavier - Souris - Imprimante - Câbles informatiques divers - Modem - Lecteur cd-rom et dvd-rom - Scanner - Composantes électroniques diverses

APPAREILS ÉLECTRONIQUES ACCEPTÉS :

Système de son (haut-parleurs inclus) - Lecteur cd et dvd portatif et de maison - Lecteur Mp3 - Baladeur (Walkman) - Micro-onde - Machine à écrire électronique - Magnétoscope - Autres appareils électroniques

NE SONT PAS ACCEPTÉS :

TÉLÉVISIONS, CONTENANTS DE PLUS DE 5 GALLONS (20 LITRES), HUILE ET GRAISSE À PATATES FRITES COMMERCIALES, TOUS LES PRODUITS INDUSTRIELS, ACCESSOIRES POUR LA PEINTURE (panne, pinceau, rouleau)

MAIS SERONT ACCEPTÉS :

Pneus de 24.5 pouces de diamètres et moins, sans jante ET en un seul morceau.
MAXIMUM DE 8 PAR CONTRIBUABLE

ATTENTION ATTENTION

Veuillez prendre note que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre n'a pas encore débuté la collecte des bacs bruns. *Vous ne devez donc pas déposer de matières organiques dans le bac brun pour l'instant, car il ne sera pas ramassé*. Vous serez avisés par la RIDL quand le moment sera venu de débuter la collecte. Merci de votre collaboration! POUR TOUTES INFORMATIONS, VEUILLEZ CONTACTER LA RIDL AU 819-623-7382 OU 1-844-623-7382

Le Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides est un organisme communautaire qui œuvre auprès des personnes victimes d'un traumatisme craniocérébral ou des personnes handicapées physiques adultes. Notre mission est de favoriser l'intégration sociale de ces personnes par des interventions individuelles, de groupe et par des activités de loisirs éducatifs et communautaires divers. Si vous-mêmes ou un de vos proches vous vous reconnaissez dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter au 1-888-431-3437.

Des nouvelles d'Haïti

Au profit de la Levée de Fonds-Haïti 2015
Expo d'Arts et Souper spectacle
Vente de garage et de framboises

Les vendredi 31 juillet et samedi 1 août 2015 de 9h à 21h

Au 560 Chemin Lac-Rouge, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles

Souper : Adulte $15, 6 à 12 ans $8, gratuit pour 6 ans et moins
Menu: Entrée salade verte, Spaghetti servi avec pain de ménage du jour, dessert maison, thé-café

Spectacles :
En après-midi : Contes pour enfants
Après le souper : Contes pour tous
Souper-Spectacle avec 2 membres des Conteurs de la Lièvre, Guylaine Gélineau et Richard Fournier.

Galerie d'Arts avec différents Peintres et Artisans de notre région.

Pour la vente de garage.....
Si vous avez des articles qui ne servent plus et que vous aimeriez les donner pour la cause, appelez-moi.

Bonne Nouvelle.
Le projet d'eau potable en marche depuis 2 ans est terminé, ils en ont fait la Bénédiction dans la semaine de Pâques 2015.
Cette année le projet à Gaspard au Nord-Ouest d'Haïti sera l'installation d'un Moulin à Maïs.

Ca va leur permettre de vendre leur maïs sur place et de se procurer de la farine et de l'emploi pour quelques villageois.

infos: 819-597-2357 Margot Constantineau

COMITÉ D'ENSEMENCEMENT - VALLÉE DE LA LIÈVRE

Depuis le dernier babillard !!!

Les membres bénévoles du Comité ont procédé à la livraison des bacs bruns, dans la municipalité de St-Aimé du lac des Îles, samedi le 11 et mercredi le 15 juillet dernier.
510 bacs bruns ont trouvé preneur et l'entente avec la municipalité était :
$3.00 remis au Comité d'Ensemencement pour chaque bac livré, pour un total de $1530.00.
Ce montant a immédiatement été remis en poisson au lac Gaucher au grand plaisir de tous.
Vendredi matin le 17 juillet, $1500.00 de belles truites de 1 @ 3 livres ont été ensemencées.
Depuis il s'est pris quelques belles prises m'a-t-on rapporté.
Un gros merci aux bénévoles qui ont participés à cette corvée très éprouvante.

Concernant la signalisation dans le secteur de Pontmain et LDÎ, elle a été reportée en août prochain. À cause des vacances, il a été impossible d'avoir les feuilles d'alumine à temps.
Nous sommes désolés de ce contretemps.
Pour le secteur de Mt-Laurier, le tout devrait se faire au printemps, nous a t'on mentionné.
Information reçue du directeur du SPI, M. Sébastien Lajoie.

Prochaine activité organisée par le CEVL, l'ensemencement des lacs du secteur (Pontmain, Lac des Îles et Mt-Laurier) le dimanche 13 septembre prochain.
Les détails supplémentaires seront inscrits dans les prochains babillards et affichés sur le site Web du CEVL.

Vous pouvez suivre toutes les démarches passées, en cours et à venir sur le site Web du CEVL.

VARIA

Nous avons toujours besoin de bénévoles qui voudraient s'impliquer au sein du Comité.
Pour ceux qui seraient intéressés, laissez nous le savoir par téléphone ou par courriel :

Denis Denman 819-597-2131 ou denisdenman@tlb.sympatico.ca
WWW.CEVLPECHE.WEEBLY.COM

SOYEZ TOUJOURS PRUDENTS SUR LES LACS ET EN FORÊT

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Rénovation, construction, patio, piscine, spa, aménagement de terrain, lotissement, quai ou autre : vous devez obtenir un permis afin d'être conforme à la réglementation.
M. François Lacroix est disponible du lundi au vendredi . Prenez rendez-vous en composant le 819-597-2047 poste 23 ou par courriel à : urbanismeldi@tlb.sympatico.ca

PAS DE PERMIS - - - PAS DE PISCINE

Prenez note qu'il est obligatoire d'obtenir un permis pour toute nouvelle installation de piscine. Creusée, hors-terre ou gonflable ; si c'est une piscine ça prend un permis.

Il y a des normes à respecter et vous devez vous y conformer. Toute piscine installée sans permis est illégale.

Il en va de votre sécurité, de celles de votre famille et de votre entourage.

Une noyade est si vite arrivée ! Soyez prévoyant !

Pour un rendez-vous : 819-597-2047 p. 23

VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

La Municipalité a l'obligation de faire appliquer le règlement (Q2, r22) #12-39 qui exige de faire vidanger votre fosse septique une fois tous les 2 ans pour une résidence permanente ou tous les 4 ans dans le cas d'occupation saisonnière.

Vous devez donc fournir une copie de votre facture comme preuve de votre dernière vidange au Service de l'Urbanisme.

Par télécopieur au 819-597-2554 ou en personne ou par la poste au 871, chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, Québec, J0W 1J0. Pour infos : 819-597-2047 poste 21

AGE D'OR - LES AMIS DU LAC

Le conseil de l'Âge d'Or Les Amis du Lac de Lac-des-Iles est heureux de vous informer que DES BINGOS SE TIENDRONT À LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Réservez donc les dates suivantes à votre agenda :
les 29 juillet et 12 et 26 aout
Pour informations, veuillez contacter François au 819-597-2358
ou Agathe au 819-597-2655

Service de garde en milieu familial.

Situé au 130 chemin Lauzon et ouvert depuis le 1er octobre 2013
Repas et collations équilibrés préparés selon le guide alimentaire canadien.
Grand terrain avec modules et jeux. Endroit sécuritaire avec rue sans issue.
Superbe salle de jeu à aire ouverte très éclairée avec un programme éducatif.
Cours de secourisme et de premiers soins donnés par le C.P.E la Fourmilière.
Horaire flexible selon vos besoins et reçus pour remboursement anticipés.
Pour plus de renseignements ou une visite veuillez me contacter au 819-597-2000.
Il me fera plaisir de répondre à vos questions. Au plaisir, Josée Poisson.

INFORMATIONS - SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE 9-1-1 ET VOIRIE

•Pour toute urgence, signalez le 9-1-1. Pour signaler un événement ou un fait **mettant en danger la sécurité** des gens ou des biens appartenant à la municipalité.

•Pour signaler tout problème de ponceau, bien vouloir contacter le service de la voirie au 819-597-2047 poste 28. Laissez votre message avec le plus de détails possible (problème, adresse la plus proche, vos coordonnées). Si le danger pour le chemin est trop iminent, contacter sans hésiter le 9-1-1

BUREAU MUNICIPAL

Prenez note que tout les services de la municipalité sont en fonction durant la période estivale. Et ce même pendant les vacances de la construction.

Prenez note également que le prochain versement de taxes se fera le 14 août 2015. Afin d'éviter de payer des frais d'intérêts, vous pouvez nous faire parvenir vos chèques postdatés dès maintenant.

Pour toutes questions ou informations : 819-597-2047

SERVICE DES INCENDIES - VILLE DE MONT-LAURIER

Nous désirons aviser la population, que pour une 3e année consécutive, Monsieur Michel Durocher est le pompier responsable du programme de visites résidentielles visant la prévention des incendies. Il a débuté ses inspections dans les résidences de la région le 19 mai dernier, et ce pour une période de 26 semaines, soit jusqu'au la fin de l'automne.

La tâche de M. Durocher est de visiter les résidences dans le but de vérifier les équipements tels qu'avertisseurs de fumée, extincteurs portatifs, systèmes de chauffage et installations électriques. De plus, il est disposé à répondre aux questions des citoyens concernant la prévention des incendies.

Notre préventionniste est vêtu d'un uniforme et porte une carte d'identité à l'effigie de la Ville de Mont-Laurier. Dans le cas où vous êtes absent lors de sa venue, il laisse sa carte avec ses coordonnées et un rendez-vous pourra être prévu pour un examen de votre résidence. Si vous avez des questions en rapport avec ces visites, n'hésitez pas à communiquer avec le Service Incendie de la Ville de Mont-Laurier au 819-623-1221, poste 200.

Sébastien Lajoie, le directeur

FONDATION CLERMONT BONNENFANT

Je tiens à remercier tous les gens qui participent au ramassage des languettes d'aluminium et des attaches à pain. Une grande quantité a été recueillie au dépanneur ainsi qu'à la municipalité. Je prends soin régulièrement, d'acheminer cette belle cueillette à qui de droit.

Je vous encourage à continuer de ramasser les languettes et attaches à pain parce que cela vient directement en aide à des personnes handicapées. (Achat de fauteuils roulants) Johanne Mantha Denman, responsable 819-597-2131

BIBLIOTHÈQUE FRANCINE-OUELLETTE

Visiter ta bibliothèque, c'est l'adopter !!! Bienvenue à tous et à toutes!

Voici quelques échos de ta biblio en ce mois de juillet qui s'achève où la nature est si belle malgré la pluie. Nous avons quelques nouveautés à vous offrir.

Voici quelques titres de nouveautés :
De Mario Boivin : Traqueurs Tome 1 : Pouvoirs
De Benoit Gignac : Michel Louvain, sans âge
De Martin Michaud : Violence à l'origine
De Nathalie Simard : Les chemins de ma liberté
De Louis Caron : Le temps des bâtisseurs Tome 1 : Le visionnaire
De Marie-Millie Dessureault : Maudits bas jaunes
De René Forget : Amour et patriotisme
De Richard Gougeon : L'Épicurie Sansoury Tome 2 : Le château de cartes

Et d'une nouvelle auteurs native de Notre-Dame-de-Pontmain, Daisy Constantineau qui nos offre un roman fantastique : Les légendes de Faöws : La maîtresse de feu
Nous avons aussi un volume de Dr Gilles Julien dont le titre est : Parler pour les enfants. C'est un beau témoignage du Dr. Julien de son travail auprès des enfants et de l'amour qu'il a pour eux.

Nous avons toujours le service des demandes spéciales et un beau choix de revues pour tous les âges.
Et plus encore !! Voilà, il nous fait plaisir de t'accueillir !

HEURES D'OUVERTURE :

Mardi 19h à 20h30 Mercredi 13h à 16h30 Vendredi 19h à 20h30 Samedi 9h à 12h

AUTRES SERVICES DISPONIBLES À LA BIBLIOTHÈQUE

- 2 ordinateurs disponibles en tout temps durant les heures d'ouverture pour vos travaux scolaires, recherche d'emploi, etc.
- Vous avez votre portable ou tablette ?? ***Service Wi-Fi gratuit*** 24/24 – 7/7 ! À l'intérieur ou dans le stationnement ! ***Mot de passe : bibliosa***
- Également disponible à votre bibliothèque le prêt de livres numériques ! Demandez la marche à suivre à une commis. Elle se fera un plaisir de vous renseigner !
- Il est toujours possible de faire vos réservations et aussi de connaitre la disponibilité des volumes en vous rendant au **http://www.mabibliotheque.ca/laurentides/fr/index.aspx**

Johanne, Agathe, Claudette et Stéphanie : 819 597-4174 p. 25

SALLE D'EXPOSITION—ARTISTES ET ARTISANS

Tout au long de l'année, il y a des expositions diverses des gens de notre communauté mais aussi de la région. Nous découvrons de beaux talents. Peinture à l'huile ou à l'acrylique, sur bois ou sur verre, vitrail, sculpture, cartes de vœux, bijoux ou artisanat .... Notre bibliothèque vous attend !!!

Juillet et aout : Expositions de photos des différentes activités des organismes et dessins d'enfants
Septembre et octobre : Mme Myriam Paquin
Novembre et décembre : Mme Jacline Mayer

L'expérience vous intéresse? Contactez André Cyr au 819-597-2076

RÈGLEMENT # 10-27 :
Règlement concernant les animaux.

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

DÉFINITIONS Article 2

Aux fins de ce règlement, les expressions et mots suivants signifient :

«animal» Chiens.

«chien-guide» Un chien entraîné pour guider un handicapé visuel.

«contrôleur» Outre un agent de la paix, toute personne avec laquelle la Municipalité a conclu une entente pour l'autoriser à appliquer la totalité ou une partie du présent règlement.

«dépendance» Un bâtiment accessoire à une unité d'occupation ou un terrain sur lequel est située l'unité d'occupation, ou qui y est contigu.

« gardien » Est réputé gardien, le propriétaire d'un animal ou une personne qui donne refuge à un animal, ou le nourrit, ou l'accompagne, ou qui agit comme si elle en était le maître, ou une personne ou son répondant qui fait la demande de licence tel que prévu au présent règlement. Est aussi réputé gardien, le propriétaire, l'occupant ou le locataire de l'unité d'occupation où vit habituellement l'animal.

« personne » Désigne autant les personnes physiques que les personnes morales.

«unité d'occupation» Une ou plusieurs pièces situées dans un immeuble et utilisées principalement à des fins résidentielles, commerciales ou industrielles.

« voie publique » Toute route, chemin, rue, ruelle, place, pont, voie piétonnière ou cyclable, trottoir ou autre voie qui n'est pas du domaine privé.

ENTENTES

« Ententes » Article 3

La Municipalité peut conclure des ententes avec toute personne ou tout organisme pour l'autoriser à percevoir le coût des licences d'animaux et à appliquer en tout ou en partie un règlement de la Municipalité concernant ces animaux. Toute personne ou organisme qui se voit confier, par résolution, l'autorisation de percevoir le coût des licences et d'appliquer en tout ou en partie le présent règlement est appelé, aux fins des présentes, le contrôleur.

« Application » Article 3.1

Le contrôleur est chargé de l'application du présent règlement.

« Pouvoir de visite » Article 4

Le contrôleur est autorisé à visiter et à examiner, entre 7 h et 19 h, toute propriété Mobilière ou immobilière, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour s'assurer du respect du présent règlement, et tout propriétaire, locataire ou occupant de ces propriété, maison, bâtiment et édifice, doit le recevoir et le laisser y pénétrer.

DISPOSITIONS APPLICABLES À TOUS LES ANIMAUX

«Nombre de chiens» Article 5

Il est interdit de garder plus de deux chiens dans une unité d'occupation incluant ses dépendances. Les exploitants agricoles ne sont toutefois pas visés par la limite de deux chiens.

Article 6

Malgré l'article précédent, si un animal met bas, les petits peuvent être gardés pendant une période n'excédant pas trois mois à compter de la naissance.

« Garde » Article 7

Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances, doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

« Chien errant » Article 8

Il est défendu de laisser en tout temps un animal errer dans une rue, ruelle, place publique ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation et les dépendances du gardien de l'animal.

« Laisse » Article 8.1

Un chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder 1,5 mètre, sauf lorsque le chien se trouve dans les limites de l'unité d'occupation de son gardien ou ses dépendances ; dans ce dernier cas, l'article 7 s'applique.

« Licence » Article 9

Une licence doit être obtenue pour chaque chien ayant plus de trois mois d'âge et la licence est incessible et non remboursable.

Article 10

Le gardien d'un chien dans les limites de la Municipalité doit présenter la demande de licence en complétant la formule fournie par la Municipalité ou le contrôleur, à l'Hôtel de Ville, selon les modalités indiquées à l'annexe I.

«Renseignements» Article 11

Toute demande de licence doit indiquer les nom, prénom, date de naissance, adresse et numéro de téléphone de la personne qui fait la demande, ainsi que la race et le sexe du chien, de même que toutes les indications utiles pour établir l'identité du chien, incluant des traits particuliers, le cas échéant.

« Mineur » Article 12

Lorsque la demande de licence est faite par un mineur, le père, la mère, le tuteur ou un répondant du mineur doit consentir à la demande au moyen d'un écrit produit avec celle-ci.

« Registre » Article 13

Le contrôleur tient un registre où sont inscrits les nom, prénom, date de naissance, adresse et numéro de téléphone du gardien ainsi que le numéro d'immatriculation du chien pour lequel une licence est émise, de même que tous les renseignements relatifs à ce chien.

LES NUISANCES CAUSÉES PAR LES CHIENS

« Nuisances » Article 14

Les faits, actes et gestes indiqués ci-dessous sont prohibés :

a) Lorsqu'un chien aboie ou hurle et que ces aboiements ou hurlements sont susceptibles de troubler la paix et le repos de toute personne, ou être un ennui pour le voisinage.
b) L'omission pour le gardien d'un chien, sauf d'un chien-guide, d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien.

«Chien dangereux» Article 15
La garde des chiens ci-dessous mentionnés constitue une nuisance et est prohibée :
tout chien méchant, dangereux ou ayant la rage.
tout chien qui attaque ou est entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal.
En outre, est réputé être dangereux tout chien ayant causé une blessure corporelle à une personne ou un animal domestique, par morsure ou griffage.

PÉNALITÉS

« Amendes » Article 16
Quiconque, incluant le gardien d'un animal, laisse cet animal enfreindre l'une des dispositions du présent règlement, et quiconque, incluant le gardien d'un animal, contrevient par ailleurs au présent règlement, commet une infraction et est passible, pour toute violation, en outre des frais, d'une amende minimale de cent dollars (100 $) et maximale de trois cents dollars (300 $) pour une personne physique dans le cas d'une première infraction ; et d'une amende minimale de deux cents dollars (200 $) et maximale de six cents dollars (600 $) pour toute personne morale dans le cas d'une première infraction ; s'il s'agit d'une récidive, l'amende minimale est de deux cents dollars (200 $) et l'amende maximale est de six cents dollars (600 $) pour une personne physique, et l'amende minimale est de quatre cents dollars (400 $) et l'amende maximale est de mille deux cents dollars (1 200 $) pour une personne morale.
Si l'infraction est continue, elle constitue jour après jour une infraction séparée et le contrevenant est passible de l'amende pour chaque jour durant lequel l'infraction se continue.

«Pouvoir de perception» Article 17
Rien dans le présent règlement ne doit être interprété comme restreignant en aucune façon les droits et pouvoirs du Conseil municipal de percevoir, par tous les moyens que la loi met à sa disposition, le coût d'une licence exigible en vertu du présent règlement ou le coût des frais de garde fixé par le présent règlement.

POURSUITES PÉNALES

« Autorisation » Article 18
Le Conseil autorise de façon générale le contrôleur et tout agent de la paix à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise généralement en conséquence le contrôleur et tout agent de la paix, à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin.

« Annexe » Article 19
L'annexe « I » jointe au présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduite.

«Entrée en vigueur» Article 20
Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

_____ _____
François Desjardins, maire Gisèle Lépine-Pilotte, directrice-générale

RÈGLEMENT NUMÉRO : 10-27 ANNEXE « I » LICENCE, CAPTURE ET MODALITÉS DE DISPOSITION D'UN CHIEN ERRANT

Validité de la licence »
1. La licence, non obligatoire, est valide tant que le propriétaire aura la garde du chien. Cette licence est incessible et non remboursable.

Coût de la licence »
2.1 La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de cinq dollars (5,00 $) par chien pour une même unité d'occupation. Cette somme n'est ni divisible, ni remboursable.

2.2 La licence est gratuite si elle est demandée par un handicapé visuel pour son chien-guide, sur présentation d'un certificat médical attestant la cécité de cette personne.

Identification »
3. Contre paiement du prix, le contrôleur remet au gardien une licence indiquant l'année de la licence et le numéro d'enregistrement de ce chien.

Perte »
4. Advenant la perte ou la destruction de la licence, le propriétaire ou le gardien d'un chien à qui elle a été délivrée peut en obtenir une autre pour la somme de cinq dollars (5,00 $).

Capture et disposition d'un chien»
5. Le contrôleur peut mettre en fourrière, vendre ou éliminer un chien errant non muselé ou jugé dangereux par le contrôleur.

Prise de possession »
6. Sous réserve de ce qui est ci-dessous mentionné, le gardien d'un chien capturé peut en reprendre possession dans les trois (3) jours ouvrables suivant sa mise en fourrière, sur paiement des frais de garde et de capture au contrôleur, le tout sans préjudice aux droits de la Municipalité de poursuivre pour les infractions au présent règlement qui ont pu être commises. Si le chien n'est pas réclamé dans le délai mentionné au paragraphe précédent, ledit chien pourra être éliminé ou vendu par le contrôleur, à son profit.

Port de la licence »
7. Si le chien porte à son collier une licence émise en vertu du présent règlement, le délai de trois (3) jours mentionné à l'article précédent commence à courir à compter du moment où le contrôleur a avisé ou tenter d'aviser par téléphone, ou par écrit s'il est dans l'impossibilité de le rejoindre par téléphone, le gardien enregistré du chien, à l'effet qu'il le détient et qu'il en sera disposé après les trois (3) jours de l'avis ainsi donné.

Frais de garde »
8. Les frais de garde (incluant la capture) sont fixés comme suit :
0,00 $ pour la première journée, si l'animal est capturé dans un rayon de 5 km de l'Hôtel de Ville ;
5,00 $ pour la première journée, si l'animal est capturé hors du rayon de 5 km de l'Hôtel de Ville ;
8,00 $ pour chaque journée additionnelle.
Toute fraction de journée sera comptée comme une journée entière.

Disposition »
9. À l'expiration du délai mentionné aux articles 6 et 7, selon le cas, le contrôleur est autorisé à disposer du chien ou à le vendre à son profit.

Calendrier des activités - Aout 2015

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1 **Biblio 9h à 12h**
2 **Messe 11h**	3	4 **Biblio 19h à 20h30**	5 **Biblio 13h à 16h30**	6	7 **Biblio 19h à 20h30**	8 **Biblio 9h à 12h**
9 **Messe 11h**	10	**Biblio 19h à 20h30** 11	12 **Biblio 13h à 16h30**	13 3e versement de taxes municipales ==> 14 août	**Biblio 19h à 20h30** 14 RDD GARAGE MUNICIPAL	**Biblio 9h à 12h** 15
16 **Messe 11h**	17	18 **Biblio 19h à 20h30** **Ass. Conseil 19h30**	19 **Biblio 13h à 16h30**	20	21 **Biblio 19h à 20h30**	**Biblio 9h à 12h** 22 Journée portes ouvertes à la RIDL
23 **Messe 11h**	24	25 **Biblio 19h à 20h30**	26 **Biblio 13h à 16h30**	27	28 **Biblio 19h à 20h30**	29 **Biblio 9h à 12h**
30 **Messe 11h**	31					

COMITÉS ET ASSOCIATIONS

Association de Protection du Lac des Iles

Danielle Joly, présidente

Association
lac.des.iles@hotmail.com
819-597-4174 poste 27
(saison estivale)

www.lacdesiles.info

Comité d'ensemencement de la Vallée de la Lièvre

Denis Denman, président
819-597-2131

Jacques Sénéchal, vice-président
819-597-4012

Comité des loisirs Lac-des-Iles

Gilles Diotte, président
819-597-2679

Isabelle Cameron secrétaire
819-597- 2348

ENCOURAGEZ NOS COMMERCANTS

ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ
DENIS BOISMENU
RES. 819-597-2588
CELL. 819-660-2970
RBQ. 8356-7826-46
• FINITION INTÉRIEUR
• FINITION EXTÉRIEUR
• RÉNOVATION
• CÉRAMIQUE
• DOUCHE
• BOISERIE
• MOULURE
• PLANCHER DE BOIS FRANC
• RÉCLAMATION D'ASSURANC

Coiffure Fauve
Pour tous les gouts et toute la famille!!
Prix très abordables!!
Coupes, Mise-en-plis
Teintures, Mèches
Permanentes, Défrisants
819-660-4375

Dépanneur Lac Des Iles
SAQ
Permis de chasse et de pêche
921 route 309
Lac-Des-Iles P.Q.
J0W-1J0
Tel: 819-597-2295
Fax: 819-597-2333
prop: Johanne Côté

819 623-5565 / 855 623-5565 (sans frais)
transport collectif
TACAL
Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle

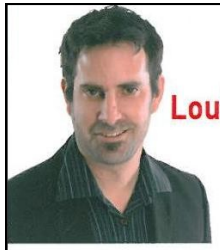

Louis-Philippe Béland
Courtier immobilier
Proprio Direct
AGENCE IMMOBILIÈRE
lbeland@propriodirect.com
819.440.9635

EXCAVATION Des Îles
François Diotte
279, chemin de Kiamika
Lac Des Iles (Québec) J0W 1J0
Tél. : (819) 597-2312
Transport en vrac et excavation
Gravier - Sable - Terre
Installation septique
Location de tamiseur
Dégel de tuyau et de ponceau

Construction D.J.M.INC.
Rénovation et Construction neuve
Danny ST-Pierre
RBQ:5586-2007-01
Prix compétitif
1322 ch.de la Presqu'ile
Lac-Des-Iles
cdjm2008@hotmail.com
819-597-2361 450-820-8261
Travail Garanti

Coiffure Mina Minou
pour toute la famille
Émilie Archer : Coiffeuse
St-Aimé-du-Lac-des-Iles
Tél. : 819-597-2616
Cell. : 438-862-7700
Pour rendez-vous

Camping Plein Air 2007 inc.
Pour réservation :
Tél.:(819) 597-2284
Fax :(819) 597-4884
www.campingpleinair.com
Louise Marcil et Guy Roger

KARINE CAMPEAU
designer d'intérieur
YVES OUELLETTE
ébéniste
BOISERIES DES ÎLES
CRÉATION FABRICATION INSTALLATION
t : 819 597-4041 f : 819 597-4042
888 route 309, St-Aimé-du-Lac-des-Îles, J0W 1J0
boiseriesdesiles@tlb.sympatico.ca

Chantale Mc Duff
& Jacques Marc-Aurèle
500, ch. Lac-des-Ours
St-Aimé-du-lac-des-Iles
Québec J0W 1J0
819-597-4778
819-660-2563
info@randonneemalaski.com
• Chalets rustiques toutes saisons
• Traîneau à chiens
• Location VTT et Motoneiges
• Plusieurs activités
• Restauration
• Forfaits
Randonnée MALASKI
www.randonneemalaski.com

Soins des pieds à domicile
Certificats cadeaux
* Sur rendez-vous *
Lise Ostigny Pedneault
Infirmière auxiliaire
Lic. 15640
Tél. 819 - 597- 4638

Pour nous joindre: Téléphone : 819-597-2047 Télécopieur : 819-597-2554
Visitez nous au : www.saint-aime-du-lac-des-iles.ca